



Livret de rentrée

Année scolaire 2022-2023



Ecole communale de Rosières - Rue de la Hulpe, 17 1331Rosières
Tél.: +32 (0)2 653 51 94 – direction.rosieres@coles.rixensart.be
secretariat.rosieres@coles.rixensart.be



Rosières, le 29 août 2022

Chers parents, chers élèves,

Nous sommes très heureux de vous accueillir au sein de l'école communale de Rosières pour une nouvelle année scolaire.

Une rentrée plus sereine : en effet l'évolution de la situation sanitaire a donné la possibilité de lever la plupart des mesures de restriction liées à la lutte contre le Covid 19 tant à l'école que dans la société.

Une rentrée sous le signe de nouveautés au sein de l'enseignement : un nouveau calendrier scolaire pour s'adapter au mieux au rythme de l'enfant, le démarrage du tronc commun pour les premières et deuxièmes primaires et la mise en place petit à petit du co-enseignement.

L'alimentation saine et l'éducation au « Zéro déchet » resteront, encore, cette année, au cœur de nos priorités.

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour permettre à chaque élève de réaliser son entier épanouissement tant sur le plan intellectuel que social.

Toute l'équipe éducative veille à ce que chacun puisse grandir dans un climat de confiance, d'échange et de respect mutuel.

Je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant à l'école de Rosières.

Nous avons rassemblé toutes les informations pratiques concernant la vie scolaire au sein de ce livret, afin qu'il devienne votre « guide de vie à l'école » tout au long de cette année scolaire. **Gardez-le précieusement !**

Soyez les bienvenus dans votre école !

Laurence Devlésaver & L'équipe éducative

A comme ...

Absences

L'élève est soumis à l'obligation scolaire, toute absence doit être justifiée au moyen de la feuille « **JUSTIFICATIF D'ABSENCE** » et **uniquement celle-là !** Celle-ci est téléchargeable sur le site de l'école.

Une absence/maladie de plus de 3 jours nécessite un certificat médical.

Le justificatif est remis à l'enseignant le jour même du retour de l'enfant dans sa classe.

Les motifs d'absence reconnus comme valables sont :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève.
- Le décès d'un parent.
- Les cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciés par la direction.
- Attention : « raisons familiales », les départs en vacances prématurés ne sont pas des motifs valables !



Dès que l'élève compte plus de 9 demi-journées d'absence injustifiée, le chef d'établissement le signale impérativement à la D.G.E.O. Service du contrôle de l'obligation scolaire.

Accueil du matin dans les classes

Temps d'accueil des élèves dans leur classe à partir de 8h10.

L'accès aux classes n'est accessible qu'à partir de 8h10 pas avant !

Chaque enseignant accueillera ses élèves de 8h10 à 8h25 dans sa classe.

Moment privilégié pour que chacun puisse s'installer à son aise et être prêt à commencer la journée d'apprentissage dans de bonnes conditions.

Les parents déposent les enfants à la porte du couloir d'entrée et quittent l'établissement scolaire.

Les cours commenceront à **8h25 précises**.

Les retards récurrents perturbent le bon déroulement des cours !

Accidents scolaires

Vos enfants sont assurés auprès de la compagnie AXA par le Pouvoir Organisateur. En cas d'accident survenu à l'école, la direction avertit les parents sur base des renseignements reçus en début d'année.

Si nécessaire, un adulte accompagne l'enfant chez le médecin ou à la clinique.

Une déclaration d'accident, remise par l'école, est rentrée dûment complétée et le plus rapidement possible. La direction remettra la déclaration au service compétent de la commune qui se chargera de l'envoyer à la compagnie d'assurance.

Les parents règlent les honoraires médicaux et se font rembourser par leur mutuelle. Les frais complémentaires vous seront remboursés par l'assurance.

Attention : les dégâts sur les lunettes ne sont pas pris en charge par Axa.

Activités extérieures

Des sorties d'un jour sont organisées au sein de l'école en fonction des différents projets des classes.

Une estimation des frais pour l'année scolaire vous est communiquée en début d'année.

Les sorties impliquant un transport payant sont facturées au prorata du nombre d'élèves donc jamais remboursables.

Activités parascolaires

Des activités parascolaires, en association avec des partenaires extérieurs, sont organisées au sein de l'école après les heures de cours.

Votre enfant pourra s'inscrire dans différentes activités telles que le théâtre, le multisport, la danse, les arts martiaux, la formation théâtrale et musicale dispensée par l'académie de Rixensart et du tennis au club de La Hulpe le mercredi à partir de 12h.

Un cours d'anglais à partir de la 3^{ème} maternelle.

Un livret reprenant toutes les informations sur le parascolaire vous sera transmis par mail.

Ne tardez pas à vous inscrire !

Association des parents

L'association des parents a pour objectifs :

- d'améliorer la vie des élèves en collaboration avec les autres membres de la communauté éducative,
- de permettre aux parents de débattre de leurs idées dans l'intérêt des enfants
- de mieux savoir ce qui se passe dans l'école, intéresser les parents à la vie de l'école, susciter la participation de ceux-ci,
- de mieux se connaître entre parents, enseignants, direction afin de créer des échanges, des relations positives. Pour les contacter : capperosieres@hotmail.com

B comme ...

Bulletin

3 bulletins sont prévus par année scolaire. 2/3 réunions de parents seront également prévues. Les dates de remise des bulletins pour 2022-2023 :

- 1^{er} bulletin : le vendredi 25 novembre 2022
- 2^{ème} bulletin : le vendredi 10 mars 2023
- 3^{ème} bulletin : le lundi 3 juillet 2023 (à confirmer).

C comme ...

Centres psycho médico sociaux (CPMS)

Nous collaborons avec le centre PMS libre de Wavre II. Son équipe (psychologue, assistante sociale et infirmière) peut donc vous offrir ses services si vous souhaitez lui partager vos questions et chercher avec elle des pistes de solutions pour votre enfant. Leurs services sont réalisés en partenariat avec l'école, gratuitement et dans le respect du secret professionnel. Pour en savoir plus : www.centrepms.be - 010 24 10 09 - Rue T. Piat, 22 - 1300 Wavre

Collations/ Projet alimentation

Une carotte, une pomme ... C'est tellement bon. Evitons les sucreries...

Les chewing-gums, les chips et les sucettes sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Dans le cadre de notre projet « alimentation saine et zéro déchet, la gourde d'eau devient obligatoire pour tous. Les collations saines seront organisées selon un planning (voir journal de classe).

Une collation potage (à confirmer) vous est proposée au prix de 0.61 € (inscription à l'année).

En collaboration avec le service public de Wallonie, chaque enfant recevra en plus un fruit gratuit une fois par semaine (jour encore à déterminer).

Communications avec les parents

Pour notre facilité et le respect de l'environnement, nous essayons de privilégier la communication par mail.

Mail de la direction : direction.rosieres@ecoles.rixensart.be

Mail du secrétariat : secretariat.rosieres@ecoles.rixensart.be

Conseil des élèves

Le conseil d'école des enfants est un moment privilégié durant lequel les enfants deviennent acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié pour l'aménagement de l'école, les conflits dans la cour de récréation, un projet particulier, etc...

Un délégué et un suppléant par classe seront désignés à chaque conseil.

D comme ...

Départs exceptionnels

Si votre enfant doit quitter l'école durant les heures scolaires ou doit être repris par une personne « étrangère », il convient de le notifier via la feuille ad hoc dans le journal de classe ou d'envoyer un mail à l'adresse secretariat.rosieres@ecoles.rixensart.be

Dépose-minute (Kiss and Ride)

Pour la fluidité du trafic, nous avons mis en place un « Kiss & Ride ». Ce système a pour objectif de déposer vos enfants devant l'école rapidement sans avoir à chercher une place de parking.

Pour son fonctionnement efficace, nous vous demandons de suivre les règles suivantes :

1. Pas de parking à cet emplacement **de 7h45 à 8h45** tous les jours de la semaine mais également **le vendredi de 14h30 à 15h30**.
2. Vous vous arrêtez sur l'emplacement prévu à cet effet
3. Sans sortir de votre voiture, votre enfant descend et rejoint seul l'école
4. Il est fortement conseillé que le cartable soit accessible par l'enfant (pas dans le coffre)
5. N'hésitez pas à faire votre bisou avant !

Devoirs et leçons

Nous insistons sur la priorité à donner à l'étude des leçons et à la lecture pour les enfants de 1^{ère} et de 2^{ème} années.

Le travail à domicile ne doit normalement pas excéder 30 minutes en 1^{ère} et 2^{ème}, 1 heure dans les autres classes.

E comme ...

Entrée et sortie

Pour la sécurité de tous, merci de respecter les entrées et les sorties comme suit :

Le matin

La garderie s'organise dans l'ancienne école de 7h00 à 8h10. L'entrée se fait par la grille principale et les enfants rejoignent le local garderie par la passerelle et la cour du haut.

A 8h10, les enfants déjà présents, sont appelés à se ranger et rejoignent leur classe pour le temps d'accueil jusque 8h25.

Après 8h10, chaque enfant se rend directement dans sa classe sans passer par la cour.

A partir de 8h25, les cours commencent et les parents **sont priés de quitter l'enceinte de l'école.**

La sortie, fin des cours

La grille d'entrée sera ouverte à partir de 15h00, les classes de P1 à P4 se rangent dans la cour du bas et celles de P5 à P6 dans la cour du haut. Les parents attendent sur la passerelle. Seulement au signal de la direction ou d'un professeur, les parents peuvent récupérer leur enfant.

La garderie du soir

Entrée par la grille principale, vous récupérez vos enfants en vous présentant chez une des accueillantes.

Aucune sortie de l'école n'est autorisée pendant les heures de classe sans l'autorisation de la direction.

Après les cours : les enfants regagnent leur domicile par le chemin le plus court, ils ne quittent l'école qu'accompagnés d'un parent (sauf autre accord signalé par écrit dans le journal de classe)

Si votre enfant doit quitter seul l'école ou avec une personne « étrangère », seul un mot dans le journal de classe ou un mail envoyé sur l'adresse du secrétariat seront valables.

Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte.

Equipe éducative

Voici la composition de l'équipe éducative :

1^{ère} année A : Madame Isabelle de Villenfagne

1^{ère} année B : Madame Déborah Michiels

Classe verticale 1^{ère} et 2^{ème} : Madame Nathalie Vandendorre

2^{ème} année A ; Madame Sophie Ficher

3^{ème} année A : Madame Céline Godefroid

3^{ème} année B : Madame Elodie Michiels

4^{ème} année A : Madame Sabine Struys et Monsieur Jean-Baptiste Vandiest

4^{ème} année B : Madame Justine Degraef

5^{ème} année A : Madame Amandine Vrancken

5^{ème} année B : Madame Aurélie Biston

6^{ème} année A : Madame Sophie Renneson

6^{ème} année B : Monsieur Gregory Pairoux

Remplacement des temps partiels

Madame Laura Purcaro (pour les P6A le lundi)

Madame ? (pour les P6B le vendredi)

Périodes d'aide FLA, APE, co-enseignement : Mesdames Laura Purcaro et Sabine Struys,
Monsieur Jean-Baptiste Vandiest

Néerlandais : Organisme TRADANIME (pour les élèves de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème})

Madame Christelle Lambert (pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème})

Gymnastique : Madame Nathalie Liesse

Morale laïque : Madame Françoise Thoen

Religion catholique : Madame Bérengère Jacquotte

Religion protestante : Monsieur Denis Druart

Education philosophique et citoyenne : Madame Brenda Vernier/ Madame Sylvine Delwiche

Secrétariat

Madame Eliane Cales

Accueillantes temps libre (ATL)

Madame Laurence Delcominette : Repas chauds le midi et ATL du soir et mercredi

Madame Noémie Haulotte : ATL du soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Madame Isabelle Leblanc : ATL du matin, surveillance du midi, ATL du lundi et mardi soir.

Madame Eliane Cales : ATL du jeudi et vendredi soir.

Monsieur Laurent Driessens : Surveillance du midi et ATL du soir le lundi et le mardi

Animatrices du Cape : Maité Hernalsteen (1/2 temps) et Soufiane Sassi (1/2 temps)

(Centre d'accueil pour l'enfant)

Estimation des frais pour l'année 2022-2023

	Classes de dépaysement	Classes d'eau	Théâtre	Journée sportive	Sorties culturelles	Sortie de fin d'année	Atelier classe
P1A	/	/	2X5€	17€	30€	30€	10€
P1B	/	/	2X5€	17€	30€	30€	10€
P2A	/	20€	2X5€	17€	30€	30€	10€
P2B	/	20€	2X5€	17€	30€	30€	10€
P3A	/	20€	2X5€	17€	30€	30€	10€
P3B	/	20€	2X5€	17€	30€	30€	10€
P4A	/	20€	2X5€	17€	30€	30€	10€
P4B	/	20€	2X5€	17€	30€	30€	10€
P5A	595€ (à confirmer)	20€	2X5€	17€	30€	30€	10€
P5B	595€ (à confirmer)	20€	2X5€	17€	30€	30€	10€
P6A	595€ (à confirmer)	20€	2X5€	17€	30€	30€	10€
P6B	595€ (à confirmer)	20€	2X5€	17€	30€	30€	10€

Etude

Une étude, gratuite et dirigée par les enseignants, est organisée les lundis, mardis, vendredis de 15h15 à 15h45.

Pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années, de 15h15 à 16h15.

L'inscription est obligatoire via le formulaire remis en classe.

Pour une bonne organisation : les élèves restent impérativement à l'étude durant toute la durée de celle-ci.

Si votre enfant devait s'absenter de l'étude, merci de prévenir son enseignant via un mot dans le journal de classe.



En cas de 3 absences injustifiées à l'étude, votre enfant en sera exclu. Les abus nous obligent à agir de la sorte.

Facebook de l'école

L'école a mis en ligne une page facebook gérée par des enseignants de l'école. Vous pourrez y découvrir toutes les activités de l'école vécues par vos enfants. Les administrateurs se réservent le droit de supprimer toute publication inappropriée !

G comme...

Garderie

Tous les jours de à partir de 7h jusque 8h10 et de 15h05 à 18h, le mercredi de 12h00 à 18h. Merci de venir récupérer vos enfants à l'heure (18h), en cas de problème vous pouvez joindre l'accueillante sur le GSM de la garderie au n° **0471/036539**

La garderie du matin : gratuite

La garderie du soir : gratuite de 15h05 à 16h30

payante de 16h30 à 18h00 (3 périodes de 30 minutes)

La garderie du mercredi après-midi : payante de 12h30 à 18h00 (11 périodes de 30 minutes)

En ce qui concerne les garderies payantes du soir et du mercredi après-midi, toute période commencée est considérée comme due et les parents peuvent opter :

- soit pour une formule d'abonnement forfaitaire payable trimestriellement aux tarifs suivants

Abonnement A			
Garderie soir uniquement			
	1er enfant	2e enfant	3e enfant
1er Trimestre	36,00€	28,80€	21,60€
2e Trimestre	26,40€	21,12€	15,84€
3e Trimestre	26,40€	21,12€	15,84€
Total	88,80€	71,04€	53,28€

Abonnement B			
Garderie mercredi après-midi uniquement			
	1er enfant	2e enfant	3e enfant
1er Trimestre	33,00€	26,40€	19,80€
2e Trimestre	24,20€	19,36€	14,52€
3e Trimestre	24,20€	19,36€	14,52€
Total	81,40€	65,12€	48,84€

- soit, pour une formule de cartes de garderie donnant accès à trente-trois périodes de garderie de 30 minutes : 10€ la carte

Ces prix sont valables jusqu'au 31/12/2022



Procédure à suivre uniquement pour les parents utilisant les cartes !

- 1) A 16h30 : les présences seront prises par les accueillantes.
- 2) A partir de 16h30, lorsque vous récupérez votre enfant, l'accueillante vous fera signer sur sa fiche : l'heure de départ.
Exemple : lundi 02/09 : 16h45 signature du parent → cela signifie donc une case utilisée sur votre carte.
- 3) A la fin de chaque mois, nous pourrons ainsi totaliser le nombre de cases utilisées et si nécessaire vous facturer une nouvelle carte.
- 4) **Si vous omettez de venir signer, la garderie vous sera facturée jusque 18h00 (c'est-à-dire 3 cases).**

Facturation après 18h

En cas de dépassement de l'horaire, **une facturation de 5€ par quart d'heure de retard** sera comptabilisée et fera l'objet d'une facturation mensuelle.

Tout quart d'heure entamé sera entièrement porté en compte.

Les abonnements sont payables anticipativement via le bon de commande.

Gratuité scolaire

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence veut garantir à tous les enfants une école de qualité. Dans ce cadre, de nouvelles règles relatives à la gratuité scolaire sont entrées en application depuis la rentrée 2019-2020.

(Voir document hors livret de rentrée)

Gymnastique

Ce cours est donné par Madame Nathalie Liesse.

Tenue obligatoire : short de sport, tee-shirt gris clair (ou celui avec le logo de l'école en vente auprès de Mme Nathalie au prix de 7€, offert aux nouveaux élèves) et des sandales blanches.

Un élastique ou bandeau pour attacher les longs cheveux.

Ces vêtements **nominés** sont rassemblés dans un sac de gymnastique (également nommé) qui reste à l'école.

N.B : Le t-shirt est offert aux élèves de première année et aux nouveaux élèves.

H comme...

Horaire des cours

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h25 à 12h et de 13h10 à 15h05

Mercredi : de 8h25 à 12h

J comme ...

Journal de classe

Le journal de classe est un outil de communication entre les parents, les enfants et les enseignants. Celui-ci doit être **consulté et signé chaque jour** par un des deux parents.

La farde de communications contient tous les avis destinés aux parents. **Nous insistons pour que chaque avis soit lu et paraphé. Le cas échéant, il sera complété, signé et rapporté le lendemain au titulaire.**

M comme ...

Médicaments

Aucun médicament ne peut être administré sans prescription médicale (autorisation du médecin).

N comme ...

Néerlandais

Le cours de néerlandais est organisé à raison de deux heures par semaine dans toutes les classes du primaire.

Ces cours sont d'une importance capitale au même titre que les cours généraux.

La commune de Rixensart a décidé de confier ce cours à Tradanim (organisme pour un apprentissage ludique d'une autre langue) pour les classes de P1 à P4.

Natation

Le vendredi, une semaine sur deux, TOUS (sauf certificat médical) nos enfants se rendent à la piscine de Rixensart.

Equipement : maillot (pas de maillot cycliste), bonnet, essuie.

Paiement à la séance : 1.5€ (sur la facture du mois) Gratuit pour les enfants possédant un abonnement à la piscine de Rixensart (**fournir une photocopie de l'abonnement**)

O comme ...

Options philosophiques

La loi oblige le chef de famille à préciser son option philosophique à l'entrée d'un enfant en première année primaire. Ce choix peut être modifié chaque année en juin pour l'année scolaire suivante. Une période est consacrée au cours choisi.

Depuis le 1^{er} octobre 2016, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur. Un cours de citoyenneté et de philosophie est organisé à raison d'une période par semaine (obligatoire).



Organisation générale

Le tronc commun poursuit son déploiement avec l'entrée en vigueur, dès la rentrée 2022, de 9 nouveaux référentiels portant sur les apprentissages de la 1^{re} primaire à la 3^e secondaire. Ceux-ci entreront progressivement en application pour remplacer peu à peu les anciens « Socles de compétences ».

Ces référentiels inter-réseaux ont été conçus dans l'objectif d'offrir à tous les élèves un bagage commun et ambitieux de savoirs, de savoir-faire et de compétences. Grâce à leurs contenus d'enseignement modernisés, plus variés et renforcés, dans les savoirs de base (lire, écrire, calculer...), notamment, ces référentiels contribueront à renforcer la maîtrise des apprentissages et à lutter contre l'échec et le redoublement, ainsi qu'à favoriser une orientation positive, lucide et émancipée des élèves. Les référentiels constituent les clés de voute des 8 domaines d'apprentissage redéfinis par le Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Tous les élèves de 6^{ème} participent à l'épreuve externe commune organisée par la Communauté française. A l'issue de cette épreuve, le jury délivre le certificat d'étude de base (CEB). Les élèves de 2^{ème} et de 4^{ème} années participent aussi à des évaluations externes organisées par le CECF (Conseil de l'enseignement des communes et provinces).

Des évaluations régulières dans chaque classe permettent de suivre l'évolution de votre enfant. La décision de passage de classe ou de redoublement (exceptionnel) fait l'objet d'une analyse et d'une décision collectives

P comme ...

Paiements

Un bon de commande vous est remis chaque mois.

Complétez-le et remettez-le dès le **lendemain** au titulaire de votre enfant.

Les repas chauds doivent être commandés avant le 18 de chaque mois auprès du traiteur.

Passé ce délai, aucun repas pour le mois ne pourra plus être réservé !

La facture se paie anticipativement (ex : les frais du mois de novembre vous seront facturés en octobre), il vous est demandé d'effectuer les paiements **sur le compte unique de l'école BE88 0682 1101 5241** en utilisant la communication structurée se trouvant sur votre note de frais.

Ponctualité

Nous insistons sur l'arrivée à l'heure à l'école. **Les arrivées tardives perturbent le bon déroulement des cours.**

Merci de compléter le motif du retard à l'endroit prévu dans le journal de classe. Avant de rentrer en classe, l'élève se présente au secrétariat de l'école afin de faire valider son motif.

Poux

Tout le monde le sait, les poux se plaisent à l'école ! Pour éviter toute épidémie, vérifiez régulièrement la chevelure de votre enfant et traitez-la à l'aide d'un shampoing adapté. Prévenez également l'école.

R comme ...

Récréation

Seul les cas exceptionnels (plâtre, opération, ...) seront autorisés, avec un mot des parents, à rester à l'intérieur pendant les récréations.

Règles de vie et « le vivre ensemble » de notre école

Pour remplir sa mission, notre école doit organiser, avec ses différents intervenants, les conditions de la vie en commun pour que :

- chacun y trouve un cadre de vie favorable au travail et à l'épanouissement personnel
- chacun puisse faire siennes des lois fondamentales qui règlent les relations entre les personnes et la vie en société
- chacun apprenne à respecter les autres dans leur personne et dans leurs activités
- l'école puisse assurer à tous les mêmes chances de réussite

Ceci suppose que soient définies certaines règles qui permettent à chacun de se situer. C'est dans ce cadre bien défini que les enfants pourront développer les comportements d'autonomie, de responsabilité, de créativité, de communication.

Les règlements des élèves et des adultes de notre école se trouvent dans le journal de classe de votre enfant. Merci de les lire et de les signer et surtout de les RESPECTER !

Repas et boissons

Le repas « tartines » se prend en classe. Merci de prévoir un set de table à cet effet. Nous proposons du potage. Celui-ci se réserve par mois (prix forfaitaire en fonction du mois, 0.61€ par potage).

Votre enfant peut s'inscrire aux repas chauds « à la carte ». Ceux-ci sont fournis par le traiteur TCO, ils sont variés, riches en légumes et en fruits.

Les menus de chaque mois sont consultables sur le site de l'école ou sur le tableau à l'entrée de l'école.

Coût : 4.01€

ATTENTION : en cas de maladie : le 1^{er} jour est perdu. Les autres jours sont récupérables si, et seulement si vous prévenez le secrétariat (l'envoi du certificat n'est pas suffisant).

Les repas chauds et le potage commenceront dans le courant du mois de septembre.

Relations parents - école - enfants

Pour le bien de nos enfants, il est important de travailler ensemble, en nous rencontrant, en nous parlant ouvertement et en nous faisant confiance.

Des réunions collectives et individuelles sont organisées au sein de l'école.

Nous insistons sur votre présence lors de ces entrevues.

Tout autre contact peut être pris avec l'enseignant de votre enfant par l'intermédiaire du journal de classe.

La directrice est toujours à votre disposition, cependant elle peut aussi être en classe, en réunion, ... donc vous pouvez contacter l'école et laisser un message à Eliane, sa secrétaire ou

sur le répondeur de l'école. Elle se fera un plaisir de vous recontacter le plus rapidement possible.

Numéro unique : **02/653 51 94**

En cas d'urgence sur son GSM au n° **0486/25 98 71**

Adresse mail : direction.rosieres@ecoles.rixensart.be

Réseaux sociaux

Nous demandons aux parents la plus grande vigilance à l'égard de l'utilisation des réseaux sociaux par les enfants. Des applications comme TIK TOK, WhatsApp, Instagram,sont insidieuses et certainement pas recommandables pour nos enfants ! L'école, via des animations, sensibilisera aux dangers de ces applications. Mais les parents ont un rôle primordial à jouer afin d'éviter toute dérive.

S comme ...

Les services de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE)

Les Services/Centres PSE ont comme mission la réalisation des bilans de santé, l'établissement de mesures adéquates en cas de survenue de maladies transmissibles, l'invitation faite aux parents à régulariser la situation vaccinale de leur enfant. Notre école travaille avec le PSE libre de Wavre : Montagne d'Aisemont 119 - Tél : 010/22.45.51

Site de l'école

Le site de l'école est rempli d'informations (documents à télécharger, menu du mois, activités des classes, association des parents...), n'hésitez pas à le visiter au www.ecolederosieres.be.

T comme ...

Tenue vestimentaire

Une tenue vestimentaire correcte est exigée.

Les tops, mini-jupes, les mini- shorts, les vêtements « troués » sont strictement interdits ainsi que les bijoux, le maquillage (vernis y compris), les objets de valeur ou autre excentricité (teinture des cheveux, ...)

Les GSM sont interdits !

L'école décline toute responsabilité en cas de perte d'objets non autorisés.

Afin d'éviter de nombreuses pertes, merci de nommer les vêtements de vos enfants.



Tous les vêtements et objets oubliés/perdus sont regroupés sur la table à l'entrée de l'école, pensez à y jeter un petit coup d'œil de temps en temps

V comme ...

Vacances et congé

La Communauté Française a déterminé les différents congés pour cette année scolaire. Des journées pédagogiques seront organisées durant l'année, une garderie gratuite est assurée. Les dates n'ont pas encore été déterminées.



Calendrier des congés

Fête de la Communauté Française	le mardi 27 septembre 2022
Vacances d'automne :	du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022
Commémoration du 11 novembre :	le vendredi 11 novembre 2022
Vacances d'hiver :	du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Vacances de détente :	du lundi 20 février au vendredi 3 mars 2023
Lundi de Pâques :	le lundi 10 avril 2023
Vacances de printemps :	du lundi 1 ^{er} mai au vendredi 12 mai 2023
Ascension :	le jeudi 18 mai 2023
Pentecôte :	le lundi 29 mai 2023
Les vacances d'été :	à partir du samedi 8 juillet 2023



Nous vous souhaitons une belle année scolaire à l'école de Rosières !